



Avis sur vice de forme suspension permis de conduire

Par **divers1**, le **15/01/2009** à **11:01**

Bonjour,

j'ai été pris aux jumelles :vitesse retenue 90 au lieu de 50 ,sur l'avis de rétention du permis il y a inversion des signatures :l'auteur est le gendarme qui a décidé de la rétention et moi je suis l'agent verbalisateur : peut il y avoir vice de forme sur l'avis de rétention en dessous du nom de l'autorité il n'y a pas de numéro de procès verbal la case 8 service détenteur du permis il n'y a rien de marqué de même sur la suspension provisoire immédiate reçue par lettre r avec ar dans la cartouche permis il n'y a rien de marqué

Merci pour votre réponse

Par **razor2**, le **15/01/2009** à **11:08**

Pas de vices de forme là dedans, désolé...